



## RELATIONS INTERNATIONALES- MOBILITES POUR LES ETUDIANTS

« La mobilité » est un séjour à l'étranger -ou dans une autre communauté belge- comportant des cours et/ou des stages réalisés dans le cadre de la formation.

Les étudiants de la Haute Ecole Blaise Pascal ont la possibilité d'effectuer, tout en restant inscrits à la Haute Ecole, une partie de leur cursus scolaire (cours/stages) dans une des universités/établissements partenaires. La reconnaissance académique complète est acquise. Chaque cours/période de stage est représenté par des unités de crédits ECTS (« European Credit Transfer System »).

Le dossier pédagogique et administratif des étudiants en mobilité est géré par le service des relations internationales.

TYPE DE MOBILITÉ	MOBILITE ERASMUS = COURS (SMS) et STAGE/PLACEMENT(SMP)		MOBILITE ERASMUS BELGICA= ERABEL= COURS (SMS) et STAGE/PLACEMENT(SMP)	MOBILITE LIBRE
		- SMS (1)= suivre des cours et/ou des stages évalués dans l'établissement d'accueil à l'étranger - SMP (2)= effectuer un stage à l'étranger évalué par l'établissement d'origine		- SMS (1)= suivre des cours et/ou des stages évalués dans l'établissement d'accueil dans une autre communauté belge - SMP (2)= effectuer un stage dans une autre communauté belge évalué par l'établissement d'origine
CRITÈRES D'ACCÈS - Généraux  - Spécifiques au département	- Etre étudiant « régulier » de la HEBP			- Etre inscrit à la HEBP
	En fonction du département- voir le relais RI			
DURÉE	De 3 à 12 mois			En fonction du département et du programme de mobilité
FRÉQUENCE	Un seul SMS par cursus	Un seul SMP par cursus	Un seul Erabel par cursus (soit SMS soit SMP)	En fonction du département
DESTINATION	- Pays de l'Union européenne, Suisse, Liechtenstein, Norvège, Islande, Turquie, Croatie ancienne République yougoslave de Macédoine - Voir liste des partenaires européens de chaque implantation		- Voir liste des partenaires des Communautés flamande et germanophone de chaque implantation	En fonction du département Voir BIJ : <a href="http://www.lebij.be/">http://www.lebij.be/</a>
DOSSIER ADMINISTRATIF ET PEDAGOGIQUE	ERASMUS		BELGICA-ERABEL	LIBRE
	SMS(1)	SMP(2)	SMS ET SMP	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Charte des étudiants Erasmus</li> <li>CV européen</li> <li>Passeport langue</li> <li>Contrat bourse</li> <li>Convention d'études</li> </ul> Et documents spécifiques selon le département	<ul style="list-style-type: none"> <li>Charte des étudiants Erasmus</li> <li>CV européen</li> <li>Passeport langue</li> <li>Contrat bourse</li> <li>Convention de stage et engagement envers la qualité</li> </ul> Et documents spécifiques selon le département	Idem Erasmus SMS et SMP  Et documents spécifiques selon le département	<ul style="list-style-type: none"> <li>CV européen</li> <li>Contrat bourse</li> <li>Convention avec l'établissement d'accueil</li> </ul> Et documents spécifiques selon le département
- Avant la mobilité				
- Au retour de la mobilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attestation séjour</li> <li>Relevé de notes</li> <li>Rapport Erasmus</li> <li>Facture titre de transport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attestation séjour</li> <li>Rapport Erasmus</li> <li>Facture titre de transport</li> </ul>	Idem Erasmus SMS et SMP Contrat location logement/Preuve de paiement loyer	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attestation séjour.</li> <li>Facture titre de transport</li> </ul>



## RELATIONS INTERNATIONALES- MOBILITES POUR LES ETUDIANTS

<b>FINANCEMENT BOURSE SEJOUR</b>	- un minimum €/mois « écoulé »- Montant variable d'une année à l'autre en fonction des budgets européens - Aide complémentaire du Conseil social (3) - Suisse : financement spécifique	- 100€ de forfait pour l'ensemble du séjour - Plus 100€ max/mois « écoulé » si contrat location logement - Aide complémentaire du Conseil social (3)	Aide du Conseil social (3)
<b>ECHEANCIER VERSEMENTS</b>	- <b>1er versement</b> à la réception du contrat bourse par le siège central	- <b>1er versement de 100 €</b> à la réception du contrat bourse par le siège central	- <b>1er versement de 80% du montant indiqué dans le contrat bourse</b> à la réception du contrat bourse par le siège central
	- <b>2ème versement</b> (correspondant au montant indiqué dans le contrat bourse moins le 1 <sup>er</sup> versement) au retour de l'étudiant et dès la réception du dossier de mobilité complet	- <b>2ème versement de 300 €</b> à la réception du contrat de location de logement par le siège central	
	- <b>3ème versement éventuel</b> en fin d'année académique, en fonction des subsides reçus par la HEBP	- <b>3ème versement éventuel</b> (correspondant au montant indiqué dans le contrat bourse moins les versements 1 et 2) au retour de l'étudiant et dès la réception du dossier de mobilité complet	- <b>2<sup>ème</sup> versement</b> (correspondant au montant indiqué dans le contrat bourse moins le 1 <sup>er</sup> versement) au retour de l'étudiant et dès la réception du dossier de mobilité complet
<b>REMBOURSEMENT TITRE DE TRANSPORT PAR LE FONDS SOCIAL</b>	<b>Dans le cadre de l'aide complémentaire du conseil social, vous devez fournir une pièce justificative des frais de déplacement aller-retour vers le lieu de mobilité (3).</b>		
<b>BOURSE DU FAME = Fonds d'Aide à la Mobilité des Etudiants</b>	Les bourses du FAME couvrent une mobilité d'une durée minimale de 3 mois et maximale de 12 mois dans un autre pays ou une autre communauté. A la différence des bourses de mobilité Erasmus, elles ne se limitent donc pas à l'espace européen. Les bourses de mobilité concernent la mobilité étudiante « cours » et « stage /placement». - 50% des subsides du FAME sont distribués prioritairement aux étudiants boursiers de la Communauté française l'année académique précédant leur départ. - Si le budget le permet, le solde est distribué aux autres étudiants en mobilité. Échéances pour les étudiants boursiers CF : 1 <sup>er</sup> versement de 450 € à la réception du contrat bourse par le siège central et versement du solde en fin d'année académique Échéances pour les étudiants non boursiers : en fonction du nombre d'étudiants candidats		

(1) SMS= Student mobility studies

(2) SMP= Student mobility placement

(3) Les étudiants **DOIVENT** rentrer un dossier d'aide à la mobilité spécifique auprès du conseil social. **La demande d'ouverture d'un dossier d'aide est à télécharger sur Claroline/conseil social/fichiers à télécharger/.**

**D'autres programmes spécifiques aux implantations sont proposés aux étudiants.**

**PLUS D'INFO sur site WEB « International » <http://www.hebp.be>**

- Catégorie économique : Murielle Thunus - [murielle.thunus@hebp.be](mailto:murielle.thunus@hebp.be)
- Catégorie pédagogique : Caroline Depuis - [caroline.depuis@hebp.be](mailto:caroline.depuis@hebp.be) et Sylvie Navarre : [sylvie.navarre@hebp.be](mailto:sylvie.navarre@hebp.be)
- Catégorie technique - Seraing : Christophe Brankart – [christophe.brankart@hebp.be](mailto:christophe.brankart@hebp.be)
- Catégorie technique – Arlon : Gabriel Scheck - [gabriel.scheck@hebp.be](mailto:gabriel.scheck@hebp.be)
- Catégorie technique – Virton : Marylène Englebert : [marylene.engagebert@hebp.be](mailto:marylene.engagebert@hebp.be)
- Coordination institutionnelle : Murielle Thunus – [murielle.thunus@hebp.be](mailto:murielle.thunus@hebp.be)